

"Le jour où le peuple prend conscience de son droit et des voies qui lui sont ouvertes, il choisit les bases nouvelles de son existence".

Pierre Mendès-France

Edition Spéciale

L'inFO44



Réunion d'in-formation

Le syndicat FO DGFIP de Loire-Atlantique organise une journée d'in-formation syndicale à destination des cadres C et B portant sur le thème de :

la Fusion et ses conséquences

En présence des représentants du département et de 2 représentantes nationales :

Hélène FAUVEL

Secrétaire Nationale

(issue de la Filière Gestion Publique)

Catherine BOULET

Secrétaire Nationale

(issue de la Filière Fiscale)

Tous les agents de catégorie C et B de la Direction Régionale des Finances Publiques de Loire-Atlantique sont en droit d'y participer.

St-Nazaire

le 23 juin 2011 à 9h

FO 4 Rue Marceau ST NAZAIRE

Nantes

Le 24 juin 2011 2011 à 9H

FO 2 Place de la Gare de l'Etat NANTES

Les informations complémentaires vous seront communiquées après votre inscription.

NB : les agents intéressés bénéficieront d'une journée d'autorisation d'absence déposée par le Syndicat National FO DGFIP

R é p o n s e s o u h a i t é e a v a n t l e 2 2 a v r i l 2 0 1 1

Bulletin d'inscription à l'in-formation syndicale organisée par FO DGFIP44
(à renvoyer à FO DGFIP 44 Dion des Finances Publiques 4 Quai Versailles 44035 Nantes cedex 1)

Prénom Nom :

Mél :

Affectation :

Lieu de réunion souhaité :

Nantes ou St-Nazaire (rayer la mention inutile)



Vous pouvez vous inscrire par courriel à fo.044@dgfip.finances.gouv.fr

Les journées d'information FO DGFIP, c'est quoi ?

FO DGFIP invite tous les agents de la DGFIP de Loire-Atlantique à ses journées d'informations. Les militants FO DGFIP départementaux et nationaux y répondront à toutes les questions, les interrogations sur les carrières, les conditions de travail, les nouvelles règles de vie... C'est également le moment idéal pour échanger entre collègues.



Suis je obligé de poser une journée de congé ?

Non ! Le syndicat demande pour vous une demande d'autorisation d'absence au titre de la formation syndicale.

Doit on être syndiqué où devrai je adhérer au syndicat pour participer ?

Non ! FO DGFIP défend tous les agents. C'est pourquoi nous considérons qu'il est également de notre devoir de leur donner une information précise sur leur carrière et leur environnement professionnel. Bien entendu, si un agent souhaite adhérer, il est le bienvenu !

Est ce payant si oui combien ? :

Non ! Bien entendu, c'est gratuit ! Seule une participation pour le repas sera demandée à ceux qui souhaitent déjeuner sur place. Le transport reste à la charge des participants.

Je veux y participer comment faire ? :

Dans un premier temps il faut remplir la coupon d'inscription avant le 22 avril 2011 pour que le syndicat puisse faire les démarches pour l'autorisation d'absence. Dans un second temps vous recevrez le plan d'accès et les modalités de repas.

Cette journée est-elle utile ? :

C'est un moment de convivialité ce qui devient rare par les temps qui courent. Nous essayerons de répondre à toutes les interrogations dans une ambiance détendue. Ce sera également pour tous un moment d'échanges.

Venez nombreux profitez de ce droit à l'in-formation !

Nombre de vous vont penser : "*cela m'intéresserait mais je n'ai pas le temps, car j'ai trop de travail !*".

L'administration compte sur ce sentiment de culpabilité et votre grande conscience professionnelle pour vous presser comme un citron.



Mais l'administration a-t-elle des scrupules pour supprimer autant d'emplois sachant qu'elle détériore vos conditions de travail et le service public ?

Cette information est un droit!

Ne pas utiliser ses droits c'est prendre le risque de les voir disparaître définitivement !

D'autres questions ? N'hésitez pas à appeler
FO DGFIP 44 au 02.40.20.76.56
(lundi ou jeudi matin / mardi après-midi)

ou à adresser un courriel à fo.044@dgfip.finances.gouv.f

FO DGFIP
la force syndicale